Schéma de financement

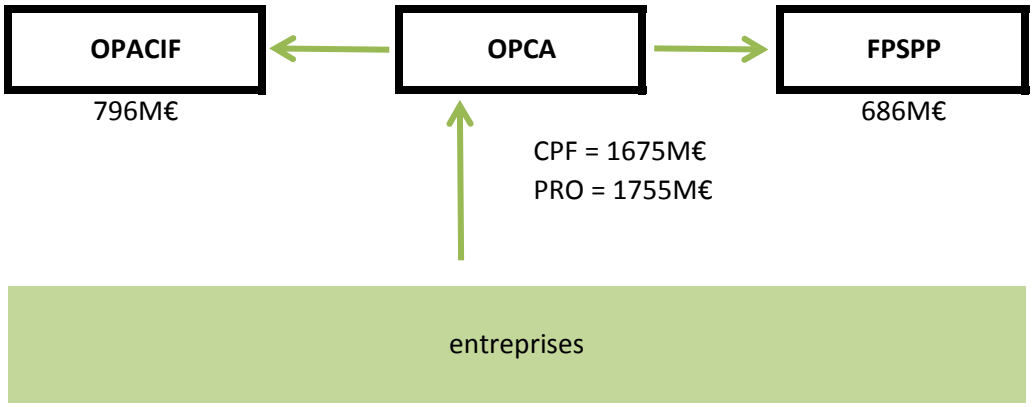

Taille d'ent. / Contribution (en % MSB)	< 10	10 à 19	20 à 49	50 à 499	> 500
contribution unique	0,4	0,5	1,05	1,1	1,15
Plan de formation		0,5	0,5	0,5	0,5
Total	0,4	1	1,55	1,6	1,65

* hors 1% CIF-CDD

Taille d'ent. / Contribution (en % MSB)	< 10	10 à 19	20 à 49	50 à 499	> 500
contribution unique, dont	0,4	0,5	1,05	1,1	1,15
Professionnalisation	0,15	0,25	0,35	0,35	0,35
Plan de formation	0,25				
CIF			0,2	0,2	0,2
CPF		0,2	0,4	0,4	0,4
FPSPP		0,05	0,1	0,15	0,2

Ex.: une **entreprise employant de 20 à 49 salariés** doit justifier d'une contribution à la formation professionnelle continue d'au moins 1,55% de sa masse salariale brute (MSB). Elle justifie de l'affectation d'au moins 0,5% de sa MSB au titre du Plan de formation, et verse une contribution unique à son OPCA de 1,05% MSB (1er tableau).

Cette contribution unique est ensuite répartie (2ème tableau) par son OPCA par un versement à l'OPACIF de 0,2% MSB, par un versement au FPSPP de 0,1% MSB, et une affectation à hauteur de 0,35% MBS au titre de la Professionnalisation et 0,4% au titre du compte personnel de formation (CPF).